

## **Séance du 22 janvier 2018**

### **Synergies entre le CPAS et la Ville de Nivelles**

La Présidente du CPAS, Colette DELMOTTE, a présenté le rapport annuel des synergies et économies d'échelle entre le CPAS et la Ville. Les directions générales ont élaboré un plan d'actions visant le rapprochement notamment des services de recette, ressources humaines, informatique, marchés publics, patrimoine ainsi qu'une collaboration en matière de communication externe.

En ce qui concerne les matières relevant des services sociaux, il est à noter un détachement de travailleurs avec le statut d'Article 60 vers la Ville, une collaboration entre la Cellule de prévention et le service IDESS qui propose le déneigement, la coupe d'arbres et de haies, la tonte de gazon, l'entretien des trottoirs, les petits travaux et le nettoyage des pierres tombales... L'organisation d'activités ou la mise à disposition de locaux sont d'autres exemples de synergies.

### **Club house pour le Hockey**

Dans le cadre de la construction d'un club house, la Ville et le Royal Pingouin Hockey Club Nivellois vont signer une convention approuvant l'acte de cautionnement et dans laquelle les modalités de gestion sont reprises de manière à garantir les droits et obligations des parties. La Ville se porte caution solidaire envers la banque et ce, pour ce qui concerne tant le capital que les intérêts de l'opération de 730.000 € contractée par le club.

### **Budget CPAS**

La Présidente du CPAS, Colette DELMOTTE, a présenté un budget en équilibre pour l'exercice 2018 du CPAS (cf page 12). Il présente un total de dépenses et recettes ordinaires de 18.695.327,32 €, et un total de dépenses et recettes extraordinaires de 1.092.855,37 €. Celui-ci a été approuvé.

André FLAHAUT (PS) a souhaité connaître les avoirs en patrimoine du CPAS. D'après la Présidente, le CPAS possède des terres agricoles, des prairies, des forêts, un terrain à bâtir au fbg de Soignies et un autre à la rue Henri Pauwels ainsi que divers bâtiments comme la Ferme de l'Hostellerie, le Musée communal...

### **Cinéma**

La Conseillère Marie-Thérèse BOTTE (PS) s'est interrogée quant au coût réel des travaux déjà engagés dans la rénovation du lieu du cinéma.

L'Echevin des Travaux, Philippe BOUFFIOUX, a expliqué que sur les 1.041.000 € estimés, 351.000 € de travaux ont déjà été réalisés, à savoir la façade, la toiture, la ventilation et la démolition intérieure. « Nous espérons pouvoir relancer les travaux dans le courant du mois de février », a précisé l'Echevin des Travaux.

### **Sécurité des piétons et des cyclistes**

Marie-Thérèse BOTTE a souhaité qu'une campagne de sensibilisation puisse être menée par la Ville afin que ces usagers dits faibles respectent eux-mêmes la signalisation et le Code de la Route, et assurent leur visibilité sur la route.

Le Bourgmestre Pierre HUART a proposé que des recommandations soient insérées dans la bulletin communal et sur les réseaux sociaux. La Maison des Sports va aussi envoyer des rappels aux responsables des clubs afin que leurs membres soient attentifs.

### **Aménagements aux abords du chemin de Fontaine-l'Evêque**

Le Conseiller Gaëtan THIBAUT (PS), se faisant le relais de riverains, a souhaité connaître le calendrier des aménagements prévus à cet endroit en vue d'y améliorer la sécurité.

Le Bourgmestre a expliqué que les espaces piétons situés entre le tronçon situé entre le rond-point de l'avenue du Monde et celui du chemin de Fontaine-l'Evêque (avant la R24) étaient suffisamment larges et ne nécessitaient pas d'aménagement. Par contre, il est prévu de réaliser un cheminement sécurisé au-delà du ring et ce, endéans les 5 ans.

### **Extension de la Résidence Nos Tayons**

Suite à la question de Gaëtan THIBAUT, la Présidente du CPAS Colette DELMOTTE a confirmé l'attribution de 24 lits supplémentaires à la résidence Nos Tayons.

### **Marquage temporaire publicitaire sur les trottoirs**

Etienne LAURENT (cdH) s'est étonné des marquages publicitaires sur les trottoirs réalisés par un fast food pour annoncer son ouverture. Il a voulu en savoir plus quant à cette pratique. « La société avait introduit auprès de l'administration communale une demande de promotion pour l'utilisation de GOBO. Sa campagne tombant en même temps que le Viva for Life, nous avons dû refuser sa demande. Elle a alors utilisé une autre technique, cette fois à la craie, qui part après un certain temps. Malheureusement, la législation actuelle ne prévoit rien à ce sujet. Il faut donc que le législateur s'adapte aux nouvelles technologies et modifie les dispositions réglementaires », a conclu le Bourgmestre Pierre HUART.